



Compte-rendu de l'audioconférence DRFiP67 entre direction et organisations syndicales du lundi 8 février 2021 État des lieux – Covid-19

1) Situation sanitaire Covid 19 à la DRFiP67 au lundi 8 février 2021

Sur 1 355 agents recensés, 1 164 sont au travail : 842 sont présents et 322 en télétravail (soit 28 %), 6 agents sont en ALD fragilité, 1 en ASA « septaine » et 4 en « autres situations ». Il y a 80 cas Covid à la DRFiP67 depuis le début de la pandémie. 2 nouveaux cas Covid.

Depuis début janvier 2021, la tendance est de 75 % des agents en présentiel et 25 % en télétravail.

Nouvelles consignes DGFIP sur le covid :

- les réunions en présentiel sont limitées à 6 personnes.
- les masques en tissu distribués par la DRFiP67 sont de catégorie 1 et remplissent donc les conditions pour être portés (mais les masques artisanaux en tissus sont désormais proscrits).
- lorsque le masque n'est pas porté sur le lieu de travail, la distanciation entre agents est de 2 mètres (ex : restauration administrative et prise du repas au bureau). Le plexiglas ne remplace pas le masque.

Un message sera envoyé à tous les agents de la DRFiP67.

De nouvelles fiches repères rappellent les mesures à prendre en cas de contact prolongé avec des agents touchés par les covid.

2) Télétravail :

45 % des agents au travail ont télétravaillé au moins 1 jour par semaine. Les PC portables arrivent par vagues (mais seulement quelques arrivages dernièrement - entre 60 et 70 PC par arrivage). Une centaine de PC sont encore attendu d'ici mars 2021. Le télétravail reste la règle avec retour possible en présentiel 1 jour par semaine. Les PC portables sont fournis avec leur sacoche mais, si la situation le justifie, des sacs à dos pourront être fournis sur le budget du CHSCT.

Hélas, pas de précisions apportées sur les raisons du faible taux de télétravail dans certains services de la DRFiP67.

3) Questions et informations diverses

Les demandes de matériel informatique complémentaire (téléphone, écran supplémentaire, ...) sont à adresser par écrit au chef de service qui transmettra.

La campagne du Document Unique des Risques Professionnels (DUERP) a été retardée mais elle se tiendra en présentiel dès que possible et intégrera les risques Covid.

Quelle sera la situation des agents du CFP de Schiltigheim au 1^{er} janvier 2022 ? Resteront-ils sur le site jusqu'en septembre 2022 ? Pas encore de renseignement sur le déménagement. Les agents ont besoin de connaître la date de leur déménagement afin de pouvoir l'anticiper et éventuellement effectuer une demande de mutation en septembre 2021.

Prime de Mobilité Durable : pas de renseignement précis sur la date de versement, mais sans doute avec la paie de mars ou avril 2021.

Votre représentant CGT :
Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr